



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des territoires
Service Environnement et Prévention des Risques

Arrêté préfectoral n° 2017/DDT/SEPR/210

Relatif aux mesures de limitation des usages de l'eau pour faire face à une période de pénurie sur les bassins du Petit Morin et de la Théroutte, et des mesures de vigilance sur les bassins du Grand Morin et de la Marne

Le Préfet de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-3, L.213-7, L.214-7, L.214-8, R.211-66 à R.211-72, R.211-111 à R.211-117-3, R.214-31-1 à R.214-31-5 ;

VU le code de la santé publique notamment son article R.1321-9 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne (hors classe);

VU le décret du Président de la République en date du 07 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 14 juin 2013 nommant Monsieur Yves SCHENFEIGEL, directeur départemental des territoires de Seine et Marne ;

VU l'arrêté du 01 décembre 2015 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté n°2015 103-0014 du 13 avril 2015 du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, préconisant des mesures coordonnées de gestion de l'eau sur le réseau hydrographique du bassin Seine-Normandie en période de sécheresse et définissant des seuils sur certaines rivières du bassin entraînant des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur ces rivières et leur nappe d'accompagnement ;

VU l'instruction du préfet de région Île-de-France en date du 6 mai 2015 pour la définition par arrêté cadre des préfets de département des mesures coordonnées de restriction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires, pour sa partie située dans le bassin Seine Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n°17/PCAD/035 du 02 mars 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Yves SCHENFEIGEL, administrateur civil hors classe, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SEPR/137 du 10 juillet 2015 définissant les seuils entraînant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières et les aquifères de Seine-et-Marne ;

VU la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

VU la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie adoptée par le comité de bassin Seine-Normandie le 08 décembre 2016 ;

Considérant la nécessité d'une cohérence dans la gestion des situations de crise rappelée par la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

Considérant que la DRIEE a constaté et retranscrit dans son bulletin du suivi de l'étiage du 20 juin 2017 et celui du 26 juin 2017 que les seuils définis dans l'arrêté n° 2015/DDT/SEPR/137 ont été franchis ou se sont maintenus sur plusieurs stations ou piézomètres de références, des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières et les aquifères de Seine-et-Marne doivent être pris conformément à cet arrêté ;

Considérant la nécessaire solidarité des usagers de l'eau ;

Considérant que des mesures provisoires de restriction de certains usages de l'eau sont nécessaires pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable, des écosystèmes aquatiques et pour la protection de la ressource en eau ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

ARRETE

Article 1 : Constat de franchissement de seuil

Conformément aux mesures présentées dans l'arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SEPR/137, définissant les seuils entraînant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur les rivières et les aquifères de Seine-et-Marne, et au vu de l'évolution des débits et des niveaux piézométriques, les zones d'alerte mentionnées ci-après sont soumises aux niveaux de restriction suivants :

Zone d'alerte	Niveau de restriction 20/06/2017	Pour mémoire, précédent niveau de restriction
NAPPE DE CHAMPIGNY OUEST	-	-
NAPPE DE CHAMPIGNY EST	-	-
Ancoeur	Alerte	-
AUXENCE	-	-
BEUVRONNE	-	-
ÉCOLE	-	-
ESSONNE	-	-
FUSIN	-	-
Grand Morin	vigilance	-
LOING	-	-
LUNAIN	-	-
MARNE	vigilance	-
ORVANNE	-	-
OURCO	-	-
Petit Morin	vigilance	-
Réveillon	vigilance	-
RU DE GONDOIRE	-	-
SEINE	vigilance	-
Thérouanne	vigilance	-
VOULZIE	-	-
YERRES	-	-
YONNE	-	-

La liste des communes concernées par les restrictions d'usage et le rappel des principales mesures sont précisées en Annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : Cas général des mesures de sensibilisation, de limitation et de surveillance

Seuil de vigilance :

Dès que le seuil de vigilance est atteint, des campagnes de sensibilisation de l'ensemble des usagers de l'eau faisant appel au civisme en vue de réaliser des économies d'eau sont lancées sur le bassin versant ou la nappe concernée.

Seuils d'alerte, d'alerte renforcée et de crise :

Dès que les seuils d'alerte et de crise sont franchis, des mesures progressives de limitation et d'interdiction des prélèvements sont mises en œuvre. Une surveillance accrue des principaux rejets est mise en place afin de réduire les risques de pollution.

Le rappel des mesures à respecter en fonction du niveau de seuil est détaillé en Annexe 2.

Article 3 : Révision et levée des restrictions

Ces mesures seront actualisées et levées en tant que de besoin, par arrêté complémentaire, en fonction de la piézométrie et des valeurs de débit constatées aux stations de référence retenues dans l'arrêté n°2015/DDT/SEPR/137.

Article 4 : Sanctions

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende de 5^{ème} classe (maximum 1 500 euros – 3 000 euros en cas de récidive).

Les sanctions prévues aux articles L.216-1, L.216-3 à L.216-6 du code de l'environnement s'appliquent. Par ailleurs, le fait de faire obstacle à l'exercice des fonctions des agents chargés de procéder à la recherche et à la constatation des infractions est puni d'une peine de six mois d'emprisonnement et de 7 500 Euros d'amende conformément à l'article L.216-10 du code de l'environnement.

Article 5 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en saisissant le
Tribunal Administratif de MELUN
43, rue du Général de Gaulle - Case postale n° 8630
77008 MELUN CEDEX
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Article 6 : Application

Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Article 7 : Publicité et information des tiers

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne et publié sur le site internet de la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne.

Il est adressé aux maires des communes concernées pour affichage dès réception en mairie. Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité doit être transmis au service de police de l'eau de la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne dans un délai de deux semaines.

Article 8 :


- M. le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne,
- MM. les Sous-Préfets de Meaux et Torcy,
- Mmes les Sous-Préfètes de Fontainebleau et Provins,
- M. le Directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne, chef de la Mission inter-services de l'eau et de la nature,
- M. le Délégué territorial de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France,
- M. le Chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité,
- Mme le Colonel Commandant du groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne,
- Mme la Directrice départementale de la Sécurité publique,
- Mmes et MM. les maires des communes concernées,
- M. le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- M. le Président de la Chambre départementale d'agriculture,
- M. le Président de la Chambre départementale du commerce et de l'industrie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à :

- M. le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- Mme. la Directrice de l'Agence de l'eau seine normandie,
- MM. les Directeurs départementaux des territoires de l'Essonne, de l'Aube et de La Marne,

- Mme la Directrice régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France,
- Mme la directrice d'AQUITBrie.

Melun, le **28 JUIN 2017**
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires



Yves SCHENFEIGEL

Annexe 1: communes concernées par des mesures de restrictions

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77001	ACHERES-LA-FORET	vigilance	vigilance	vigilance
77002	AMILLIS	vigilance	vigilance	vigilance
77003	AMPONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77004	ANDREZEL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77005	ANNET-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77006	ARBONNE-LA-FORET	vigilance	vigilance	vigilance
77007	ARGENTIERES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77008	ARMENTIERES EN BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77009	ARVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77010	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77011	AUFFERVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77012	AUGERS-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77013	AULNOY	alerte	vigilance	vigilance
77014	AVON	vigilance	vigilance	vigilance
77015	BABY	vigilance	vigilance	vigilance
77016	BAGNEAUX-SUR-LOING	vigilance	vigilance	vigilance
77018	BAILLY-ROMAINVILLIERS	vigilance	vigilance	vigilance
77019	BALLOY	vigilance	vigilance	vigilance
77020	BANNOST-VILLEGAGNON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77021	BARBEY	vigilance	vigilance	vigilance
77022	BARBIZON	vigilance	vigilance	vigilance
77023	BARCY	alerte	alerte	alerte
77024	BASSEVELLE	alerte	alerte	alerte
77025	BAZOCHES-LES-BRAY	vigilance	vigilance	vigilance
77026	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	absence de restriction	vigilance	vigilance
77027	BEAUMONT-DU-GATINAIS	vigilance	vigilance	vigilance
77028	BEAUTHEIL	vigilance	vigilance	vigilance
77029	BEAUVOIR	absence de restriction	vigilance	vigilance
77030	BELLOT	alerte	alerte	alerte
77031	BERNAY-VILBERT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77032	BETON-BAZOCHES	vigilance	vigilance	vigilance
77033	BEZALLES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77034	BLANDY-LES-TOURS	absence de restriction	alerte	alerte
77035	BLENNES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77036	BOISDON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77037	BOIS-LÉ-ROI	vigilance	vigilance	vigilance
77038	BOISSETTES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77039	BOISSISE-LA-BERTRAND	absence de restriction	vigilance	vigilance
77040	BOISSISE-LE-ROI	absence de restriction	vigilance	vigilance
77041	BOISSY-AUX-CAILLES	vigilance	vigilance	vigilance
77042	BOISSY-LE-CHATEL	vigilance	vigilance	vigilance
77043	BOITRON	alerte	alerte	alerte
77044	BOMBON	absence de restriction	alerte	alerte
77045	BOUGLIGNY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77046	BOULANCOURT	vigilance	vigilance	vigilance
77047	BOULEURS	vigilance	vigilance	vigilance

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77048	BOURRON-MARLOTTE	vigilance	vigilance	vigilance
77049	BOUTIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77050	BRANSLES	vigilance	vigilance	vigilance
77051	BRAY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77052	BREAU	absence de restriction	alerte	alerte
77053	BRIE-COMTE-ROBERT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77054	BROSSE-MONTCEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	vigilance	vigilance	vigilance
77056	BURCY	vigilance	vigilance	vigilance
77057	BUSSIERES	alerte	alerte	alerte
77058	BUSSY-SAINT-GEORGES	vigilance	vigilance	vigilance
77059	BUSSY-SAINT-MARTIN	vigilance	vigilance	vigilance
77060	BUTHIERS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77061	CANNES-ECLUSE	vigilance	vigilance	vigilance
77062	CARNETIN	vigilance	vigilance	vigilance
77063	CELLE-SUR-MORIN	vigilance	vigilance	vigilance
77065	CELY-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77066	CERNEUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77067	CESSON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77068	CESSOY-EN-MONTOIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77069	CHAILLY-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77070	CHAILLY-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77071	CHARENTREUX	vigilance	vigilance	vigilance
77072	CHALAUTRE-LA-GRANDE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77073	CHALAUTRE-LA-PETITE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77075	CHALIFERT	vigilance	vigilance	vigilance
77076	CHALMAISON	vigilance	vigilance	vigilance
77077	CHAMBRY	alerte	vigilance	vigilance
77078	CHAMIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77079	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77080	CHAMPCENEST	absence de restriction	vigilance	vigilance
77081	CHAMPDEUIL	absence de restriction	alerte	alerte
77082	CHAMPEAUX	absence de restriction	alerte	alerte
77083	CHAMPS-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77084	CHANGIS-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77085	CHANTELOUP-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77086	CHAPELLE-GAUTHIER	absence de restriction	alerte	alerte
77087	CHAPELLE-IGER	absence de restriction	vigilance	vigilance
77088	CHAPELLE-LA-REINE	vigilance	vigilance	vigilance
77093	CHAPELLE-MOUTILS	vigilance	vigilance	vigilance
77089	CHAPELLE-RABLAIS	absence de restriction	alerte	alerte
77090	CHAPELLE-SAINT-SULPICE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77091	CHAPELLES-BOURBON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77094	CHARMENTRAY	vigilance	vigilance	vigilance
77095	CHARNY	vigilance	vigilance	vigilance
77096	CHARTRETTES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77097	CHARTRONGES	vigilance	vigilance	vigilance
77098	CHATEAUBLEAU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77099	CHATEAU-LONDON	vigilance	vigilance	vigilance
77100	CHATELET-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77101	CHATENAY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77102	CHATENOY	vigilance	vigilance	vigilance
77103	CHATILLON-LA-BORDE	absence de restriction	alerte	alerte
77104	CHATRES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77335	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	vigilance	vigilance	vigilance
77106	CHAUFFRY	vigilance	vigilance	vigilance
77107	CHAUMES-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77108	CHELLES	vigilance	vigilance	vigilance
77109	CHENOISE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77110	CHENOU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77111	CHESSY	vigilance	vigilance	vigilance
77112	CHEVRAINVILLIERS	vigilance	vigilance	vigilance
77113	CHEVRU	vigilance	vigilance	vigilance
77114	CHEVRY-COSSIGNY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77115	CHEVRY-EN-SEREINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77116	CHOISY-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77117	CITRY	vigilance	vigilance	vigilance
77118	CLAYE-SOUILLY	vigilance	vigilance	vigilance
77119	CLOS-FONTAINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77120	COCHEREL	vigilance	vigilance	vigilance
77121	COLLEGIEN	vigilance	vigilance	vigilance
77122	COMBS-LA-VILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77123	COMPANS	vigilance	vigilance	vigilance
77124	CONCHES-SUR-CONDOIRE	vigilance	vigilance	vigilance
77125	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	vigilance	vigilance	vigilance
77126	CONGIS-SUR-THEROUANNE	vigilance	alerte	alerte
77127	COUBERT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77128	COUILLY-PONT-AUX-DAMES	vigilance	vigilance	vigilance
77129	COULOMBS-EN-VALOIS	vigilance	vigilance	vigilance
77130	COULOMMES	vigilance	vigilance	vigilance
77131	COULOMMIERS	vigilance	vigilance	vigilance
77132	COUPVRAY	vigilance	vigilance	vigilance
77133	COURCELLES-EN-BASSEE	vigilance	vigilance	vigilance
77134	COURCHAMP	absence de restriction	vigilance	vigilance
77135	COURPALAY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77136	COURQUETAINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77137	COURTACON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77138	COURTOMER	absence de restriction	vigilance	vigilance
77139	COURTRY-LES-COUDREAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77140	COUTENCON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77141	COUTEVROULT	vigilance	vigilance	vigilance
77142	CRECY-LA-CHAPELLE	vigilance	vigilance	vigilance
77143	CREGY-LES-MEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77144	CREVECOEUR-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77145	CRISENOY	absence de restriction	alerte	alerte
77146	CROISSY-BEAUBOURG	vigilance	vigilance	vigilance
77147	CROIX-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77148	CROUY-SUR-OURCQ	vigilance	vigilance	vigilance
77149	CUCHARMOY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77150	CUISY	alerte	vigilance	vigilance
77151	DAGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77152	DAMMARIE-LES-LYS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77153	DAMMARTIN-EN-GOELE	vigilance	vigilance	vigilance
77154	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	vigilance	vigilance	vigilance

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77155	DAMP MART	vigilance	vigilance	vigilance
77156	DARVAULT	vigilance	vigilance	vigilance
77157	DHUISY	vigilance	vigilance	vigilance
77158	DIANT	vigilance	vigilance	vigilance
77159	DONNEMARIE-DONTILLY	vigilance	vigilance	vigilance
77161	DORMELLES	vigilance	vigilance	vigilance
77162	DOUE	alerte	alerte	alerte
77163	DOUY-LA-RAMEE	alerte	alerte	alerte
77164	ECHOUBOULAINS	absence de restriction	alerte	alerte
77165	ECRENNES	absence de restriction	alerte	alerte
77167	EGLIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77168	EGREVILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77169	EMERAINVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77316	MORET-LOING-ET-ORVANNE (EPISY)	absence de restriction	vigilance	vigilance
77171	ESBLY	vigilance	vigilance	vigilance
77172	ESMANS	vigilance	vigilance	vigilance
77173	ETREPILLY	alerte	alerte	alerte
77174	EVERLY	vigilance	vigilance	vigilance
77175	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77176	FAREMOUTIERS	vigilance	vigilance	vigilance
77177	FAVIERES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77178	FAY-LES-NEMOURS	vigilance	vigilance	vigilance
77179	FERICY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77180	FEROLLES-ATTILLY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77181	FERRIERES-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77182	FERTE-GAUCHER	absence de restriction	vigilance	vigilance
77183	FERTE-SOUS-JOUARRE	vigilance	alerte	alerte
77184	FLAGY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77185	FLEURY-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77186	FONTAINEBLEAU	vigilance	vigilance	vigilance
77187	FONTAINE-FOURCHES	vigilance	vigilance	vigilance
77188	FONTAINE-LE-PORT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77190	FONTAINS	absence de restriction	alerte	alerte
77191	FONTENAILLES	absence de restriction	alerte	alerte
77192	FONTENAY-TRESIGNY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77193	FORFRY	alerte	alerte	alerte
77194	FORGES	vigilance	vigilance	vigilance
77195	FOUJU	absence de restriction	alerte	alerte
77196	FRESNES-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77197	FRETOY	vigilance	vigilance	vigilance
77198	FROMONT	vigilance	vigilance	vigilance
77199	FUBLAINES	vigilance	vigilance	vigilance
77200	GARENTREVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77201	GASTINS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77202	GENEVRAIE	vigilance	vigilance	vigilance
77203	GERMIGNY-L'EVEQUE	vigilance	vigilance	vigilance
77204	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	vigilance	vigilance	vigilance
77205	GESVRES-LE-CHAPITRE	alerte	alerte	alerte
77206	GIREMOUTIERS	alerte	vigilance	vigilance

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77207	GIRONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77208	GOUAIX	vigilance	vigilance	vigilance
77209	GOVERNES	vigilance	vigilance	vigilance
77210	GRANDE-PAROISSE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77211	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	absence de restriction	alerte	alerte
77212	GRAVON	vigilance	vigilance	vigilance
77214	GRESSY	vigilance	vigilance	vigilance
77215	GRETZ-ARMAINVILLIERS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77216	GREZ-SUR-LOING	vigilance	vigilance	vigilance
77217	GRISY-SUISNES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77218	GRISY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77219	GUERARD	vigilance	vigilance	vigilance
77220	GUERCHEVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77221	GUERMANTES	vigilance	vigilance	vigilance
77222	GUIGNES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77223	GURCY-LE-CHATEL	vigilance	vigilance	vigilance
77224	HAUTEFEUILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77225	HAUTE-MAISON	vigilance	vigilance	vigilance
77226	HERICY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77227	HERME	vigilance	vigilance	vigilance
77228	HONDEVILLIERS	alerte	alerte	alerte
77229	HOUSSAYE-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77230	ICHY	vigilance	vigilance	vigilance
77231	ISLES-LES-MELDEUSES	vigilance	vigilance	vigilance
77232	ISLES-LES-VILLENNOY	vigilance	vigilance	vigilance
77233	IVERY	vigilance	vigilance	vigilance
77234	JABLINES	vigilance	vigilance	vigilance
77235	JAINES	vigilance	vigilance	vigilance
77236	JAULNES	vigilance	vigilance	vigilance
77237	JOSSIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77238	JOUARRE	vigilance	alerte	alerte
77239	JOUY-LE-CHATEL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77240	JOUY-SUR-MORIN	vigilance	vigilance	vigilance
77241	JUILLY	vigilance	vigilance	vigilance
77242	JUTIGNY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77243	LAGNY-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77244	LARCHANT	vigilance	vigilance	vigilance
77245	LAVAL-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77246	LECHELLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77247	LESCHEROLLES	vigilance	vigilance	vigilance
77248	LESCHES	vigilance	vigilance	vigilance
77249	LESIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77250	LEUDON-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77251	LIEUSAIN	absence de restriction	vigilance	vigilance
77252	LIMOGES-FOURCHES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77253	LISSY	absence de restriction	alerte	alerte
77254	LIVERDY-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77255	LIVRY-SUR-SEINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77256	LIZINES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77257	LIZY-SUR-OURCQ	alerte	alerte	alerte

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77258	LOGNES	vigilance	vigilance	vigilance
77259	LONGPERRIER	vigilance	vigilance	vigilance
77260	LONGUEVILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77261	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77262	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77263	LUISETAINES	vigilance	vigilance	vigilance
77264	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77265	LUZANCY	vigilance	vigilance	vigilance
77266	MACHAULT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77267	MADELEINE-SUR-LOING	absence de restriction	vigilance	vigilance
77268	MAGNY-LE-HONGRE	vigilance	vigilance	vigilance
77269	MAINCY	absence de restriction	alerte	alerte
77270	MAISONCELLES-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77271	MAISONCELLES-EN-GATINAIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77272	MAISON-ROUGE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77273	MARCHEMORET	absence de restriction	alerte	alerte
77274	MARCILLY	alerte	alerte	alerte
77275	MARETS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77276	MAREUIL-LES-MEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77277	MARLES-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77278	MAROLLES-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77279	MAROLLES-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77280	MARY-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77281	MAUPERTHUIS	vigilance	vigilance	vigilance
77282	MAUREGARD	vigilance	vigilance	vigilance
77283	MAY-EN-MULTIEN	alerte	alerte	alerte
77284	MEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77285	MEE-SUR-SEINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77286	MEIGNEUX	absence de restriction	alerte	alerte
77287	MEILLERAY	vigilance	vigilance	vigilance
77288	MELUN	absence de restriction	alerte	alerte
77289	MELZ-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77290	MERY-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77291	MESNIL-AMELOT	vigilance	vigilance	vigilance
77292	MESSY	vigilance	vigilance	vigilance
77293	MISY-SUR-YONNE	vigilance	vigilance	vigilance
77294	MITRY-MORY	vigilance	vigilance	vigilance
77295	MOISENAY	absence de restriction	alerte	alerte
77296	MOISSY-CRAMAYEL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77297	MONDREVILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77298	MONS-EN-MONTOIS	vigilance	vigilance	vigilance
77300	MONTCEAUX-LES-MEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77301	MONTCEAUX-LES-PROVINS	vigilance	vigilance	vigilance
77302	MONTCOURT-FROMONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77303	MONTDAUPHIN	alerte	alerte	alerte
77304	MONTENILS	alerte	alerte	alerte
77305	MONTEREAU-FAULT-YONNE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77306	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	absence de restriction	alerte	alerte
77307	MONTEVRAIN	vigilance	vigilance	vigilance
77308	MONTGE-EN-GOELE	alerte	alerte	alerte

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77309	MONTHYON	alerte	alerte	alerte
77310	MONTIGNY-LE-GUESDIER	vigilance	vigilance	vigilance
77311	MONTIGNY-LENCOUP	vigilance	vigilance	vigilance
77312	MONTIGNY-SUR-LOING	vigilance	vigilance	vigilance
77313	MONTMACHOUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77314	MONTOLIVET	alerte	alerte	alerte
77315	MONTRY	vigilance	vigilance	vigilance
77316	MORET-LOING-ET-ORVANNE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77317	MORMANT	absence de restriction	alerte	alerte
77318	MORTCERF	absence de restriction	vigilance	vigilance
77319	MORTERY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77320	MOUROUX	vigilance	vigilance	vigilance
77321	MOUSSEAUX-LES-BRAY	vigilance	vigilance	vigilance
77322	MOUSSY-LE-NEUF	vigilance	vigilance	vigilance
77323	MOUSSY-LE-VIEUX	vigilance	vigilance	vigilance
77325	MOUY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77326	NANDY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77327	NANGIS	absence de restriction	alerte	alerte
77328	NANTEAU-SUR-ESSONNE	vigilance	vigilance	vigilance
77329	NANTEAU-SUR-LUNAIN	vigilance	vigilance	vigilance
77330	NANTEUIL-LES-MEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77331	NANTEUIL-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77332	NANTOUILLET	vigilance	vigilance	vigilance
77333	NEMOURS	vigilance	vigilance	vigilance
77336	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77337	NOISIEL	vigilance	vigilance	vigilance
77338	NOISY-RUDIGNON	vigilance	vigilance	vigilance
77339	NOISY-SUR-ECOLE	vigilance	vigilance	vigilance
77340	NONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77341	NOYEN-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77342	OBSONVILLE	vigilance	vigilance	vigilance
77343	OCQUERRE	vigilance	vigilance	vigilance
77344	OISSERY	alerte	alerte	alerte
77345	ORLY-SUR-MORIN	alerte	alerte	alerte
77348	ORMESSON	vigilance	vigilance	vigilance
77347	ORMES-SUR-VOULZIE	vigilance	vigilance	vigilance
77349	OTHIS	vigilance	vigilance	vigilance
77350	OZOIR-LA-FERRIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77352	OZOUER-LE-VOULGIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77353	PALEY	vigilance	vigilance	vigilance
77354	PAMFOU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77355	PAROY	vigilance	vigilance	vigilance
77356	PASSY-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77357	PECY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77358	PENCHARD	vigilance	vigilance	vigilance
77359	PERTHES-EN-GATINAIS	vigilance	vigilance	vigilance
77360	PEZARCHES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77361	PIERRE-LEVEE	vigilance	vigilance	vigilance
77363	PIN	vigilance	vigilance	vigilance
77364	PLESSIS-AUX-BOIS	vigilance	vigilance	vigilance

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77365	PLESSIS-FEU-AUSSOUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77366	PLESSIS-L'EVEQUE	alerte	vigilance	vigilance
77367	PLESSIS-PLACY	alerte	alerte	alerte
77368	POIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77369	POINCY	vigilance	vigilance	vigilance
77370	POLIGNY	vigilance	vigilance	vigilance
77371	POMMEUSE	vigilance	vigilance	vigilance
77372	POMPONNE	vigilance	vigilance	vigilance
77373	PONTAULT-COMBAULT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77374	PONTCARRE	vigilance	vigilance	vigilance
77376	PRECY-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77377	PRESLES-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77378	PRINGY	vigilance	vigilance	vigilance
77379	PROVINS	vigilance	vigilance	vigilance
77380	PUISIEUX	alerte	alerte	alerte
77381	QUIERS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77382	QUINCY-VOISINS	vigilance	vigilance	vigilance
77383	RAMPILLON	absence de restriction	alerte	alerte
77384	REAU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77385	REBAIS	alerte	alerte	alerte
77386	RECLOSES	vigilance	vigilance	vigilance
77387	REMAUVILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77388	REUIL-EN-BRIE	vigilance	alerte	alerte
77389	ROCHETTE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77390	ROISSY-EN-BRIE	vigilance	vigilance	vigilance
77391	ROUILLY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77392	ROUVRES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77393	ROZAY-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77394	RUBELLES	absence de restriction	alerte	alerte
77395	RUMONT	vigilance	vigilance	vigilance
77396	RUPEREUX	absence de restriction	vigilance	vigilance
77397	SAACY-SUR-MARNE	vigilance	alerte	alerte
77398	SABLONNIERES	alerte	alerte	alerte
77399	SAINT-ANGE-LE-VIEL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77400	SAINT-AUGUSTIN	vigilance	vigilance	vigilance
77402	SAINT-BARTHELEMY	alerte	alerte	alerte
77403	SAINT-BRICE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77405	SAINT-CYR-SUR-MORIN	vigilance	alerte	alerte
77406	SAINT-DENIS-LES-REBAIS	alerte	vigilance	vigilance
77401	SAINTE-AULDE	vigilance	vigilance	vigilance
77404	SAINTE-COLOMBE	vigilance	vigilance	vigilance
77407	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	vigilance	vigilance	vigilance
77408	SAINT-FIACRE	vigilance	vigilance	vigilance
77409	SAINT-GERMAIN-LAVAL	vigilance	vigilance	vigilance
77410	SAINT-GERMAIN-LAXIS	absence de restriction	alerte	alerte
77411	SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	alerte	vigilance	vigilance
77412	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77413	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	vigilance	vigilance	vigilance
77414	SAINT-HILLIERS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77415	SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77416	SAINT-JUST-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77417	SAINT-LEGER	vigilance	vigilance	vigilance
77418	SAINT-LOUP-DE-NAUD	absence de restriction	vigilance	vigilance
77419	SAINT-MAMMES	vigilance	vigilance	vigilance
77420	SAINT-MARD	vigilance	vigilance	vigilance
77421	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	vigilance	vigilance	vigilance
77423	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	vigilance	vigilance	vigilance
77424	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	vigilance	vigilance	vigilance
77425	SAINT-MARTIN-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77426	SAINT-MERY	absence de restriction	alerte	alerte
77427	SAINT-MESMES	vigilance	vigilance	vigilance
77428	SAINT-OUEN-EN-BRIE	absence de restriction	alerte	alerte
77429	SAINT-OUEN-SUR-MORIN	vigilance	alerte	alerte
77430	SAINT-PATHUS	alerte	alerte	alerte
77431	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	vigilance	vigilance	vigilance
77432	SAINT-REMY-LA-VANNE	vigilance	vigilance	vigilance
77433	SAINTS	vigilance	vigilance	vigilance
77434	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	vigilance	vigilance	vigilance
77435	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	vigilance	vigilance	vigilance
77436	SAINT-SIMEON	vigilance	vigilance	vigilance
77437	SAINT-SOUPPLETS	alerte	alerte	alerte
77438	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	vigilance	vigilance	vigilance
77439	SALINS	vigilance	vigilance	vigilance
77440	SAMMERON	vigilance	vigilance	vigilance
77441	SAMOIS-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77442	SAMOREAU	absence de restriction	vigilance	vigilance
77443	SANCY-LES-MEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77444	SANCY-LES-PROVINS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77445	SAVIGNY-LE-TEMPLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77446	SAVINS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77447	SEINE-PORT	absence de restriction	vigilance	vigilance
77448	SEPT-SORTS	vigilance	alerte	alerte
77449	SERRIS	vigilance	vigilance	vigilance
77450	SERVON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77451	SIGNY-SIGNETS	vigilance	vigilance	vigilance
77452	SIGY	vigilance	vigilance	vigilance
77453	SIVRY-COURTRY	absence de restriction	alerte	alerte
77454	SOGNOLLES-EN-MONTOIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77455	SOIGNOLLES-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77456	SOISY-BOUY	vigilance	vigilance	vigilance
77457	SOLERS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77458	SOUPPES-SUR-LOING	vigilance	vigilance	vigilance
77459	SOURDUN	vigilance	vigilance	vigilance
77460	TANCROU	vigilance	vigilance	vigilance
77461	THENISY	vigilance	vigilance	vigilance
77462	THIEUX	vigilance	vigilance	vigilance
77463	THOMERY	absence de restriction	vigilance	vigilance
77464	THORIGNY-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77465	THOURY-FEROTTES	absence de restriction	vigilance	vigilance

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77466	TIGEAUX	vigilance	vigilance	vigilance
77467	TOMBE	vigilance	vigilance	vigilance
77468	TORCY	vigilance	vigilance	vigilance
77469	TOUQUIN	absence de restriction	vigilance	vigilance
77470	TOURNAN-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77471	TOUSSON	vigilance	vigilance	vigilance
77472	TRETOIRE	alerte	alerte	alerte
77473	TREUZY-LEVELAY	vigilance	vigilance	vigilance
77474	TRILBARDOU	vigilance	vigilance	vigilance
77475	TRILPORT	vigilance	vigilance	vigilance
77476	TROCY-EN-MULTIEN	alerte	alerte	alerte
77477	URY	vigilance	vigilance	vigilance
77478	USSY-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77479	VAIRES-SUR-MARNE	vigilance	vigilance	vigilance
77480	VALENCE-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77481	VANVILLE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77482	VARENNES-SUR-SEINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77483	VARREDES	vigilance	vigilance	vigilance
77484	VAUCOURTOIS	vigilance	vigilance	vigilance
77485	VAUDOUE	vigilance	vigilance	vigilance
77486	VAUDOY-EN-BRIE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77487	VAUX-LE-PENIL	absence de restriction	vigilance	vigilance
77489	VAUX-SUR-LUNAIN	absence de restriction	vigilance	vigilance
77490	VENDREST	vigilance	vigilance	vigilance
77491	VENEUX-LES-SABLONS	vigilance	vigilance	vigilance
77492	VERDELOT	alerte	alerte	alerte
77493	VERNEUIL-L'ETANG	absence de restriction	vigilance	vigilance
77494	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77495	VERT-SAINT-DENIS	absence de restriction	alerte	alerte
77496	VIEUX-CHAMPAGNE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77498	VIGNELY	vigilance	vigilance	vigilance
77500	VILLEBEON	vigilance	vigilance	vigilance
77501	VILLECERF	vigilance	vigilance	vigilance
77504	VILLEMARECHAL	vigilance	vigilance	vigilance
77505	VILLEMAREUIL	vigilance	vigilance	vigilance
77506	VILLEMER	vigilance	vigilance	vigilance
77507	VILLENAUXE-LA-PETITE	vigilance	vigilance	vigilance
77508	VILLENEUVE-LE-COMTE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77509	VILLENEUVE-LES-BORDES	absence de restriction	alerte	alerte
77510	VILLENEUVE-SAINT-DENIS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77511	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	vigilance	vigilance	vigilance
77512	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	alerte	alerte	alerte
77513	VILLENOY	vigilance	vigilance	vigilance
77514	VILLEPARISIS	vigilance	vigilance	vigilance
77515	VILLEROY	vigilance	vigilance	vigilance
77516	VILLE-SAINT-JACQUES	vigilance	vigilance	vigilance
77517	VILLEVAUDE	vigilance	vigilance	vigilance
77518	VILLIERS-EN-BIERE	vigilance	vigilance	vigilance
77519	VILLIERS-SAINT-GEORGES	absence de restriction	vigilance	vigilance

N° INSEE	Commune	Niveau de restriction prélèvements issus du réseau d'eau potable	Niveau de restriction pour toute autre origine de l'eau	Niveau de restriction pour les rejets dans le milieu
77520	VILLIERS-SOUS-GREZ	vigilance	vigilance	vigilance
77521	VILLIERS-SUR-MORIN	vigilance	vigilance	vigilance
77522	VILLIERS-SUR-SEINE	vigilance	vigilance	vigilance
77523	VILLUIS	vigilance	vigilance	vigilance
77524	VIMPELLES	vigilance	vigilance	vigilance
77525	VINANTES	vigilance	vigilance	vigilance
77526	VINCY-MANOEUVRE	alerte	alerte	alerte
77527	VOINSLES	absence de restriction	vigilance	vigilance
77528	VOISENON	absence de restriction	alerte	alerte
77529	VOULANGIS	vigilance	vigilance	vigilance
77530	VOULTON	absence de restriction	vigilance	vigilance
77531	VOULX	vigilance	vigilance	vigilance
77532	VULAINES-LES-PROVINS	absence de restriction	vigilance	vigilance
77533	VULAINES-SUR-SEINE	absence de restriction	vigilance	vigilance
77534	YEBLES	absence de restriction	alerte	alerte

Annexe 2: résumé des principales mesures de restriction

● Consommations des particuliers et collectivités

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables à l'eau provenant de réserves d'eaux pluviales ou d'un recyclage.

Usages	Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
Lavage des véhicules	Interdit, sauf dans les stations professionnelles et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,) et pour les organismes liés à la sécurité	Interdit, sauf dans les stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage à haute pression sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,) et pour les organismes liés à la sécurité	
Lavage des voiries et trottoirs, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Limité au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique	Interdit, sauf impératifs sanitaires	
Arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des espaces sportifs de toute nature (sauf golf)	Prélèvements en rivières et lits majeurs	Interdit	Interdit
	Prélèvements par forages ou à partir du réseau communal	Interdit entre 8 h et 20 h	Interdit
Arrosage des massifs floraux	Interdit entre 8 h et 20 h	Interdit entre 8 h et 20 h	Interdit
Arrosage des jardins potagers	Sensibilisation aux économies d'eau.	Prélèvements interdits entre 8 h et 20 h.	
Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert	Interdite		
Remplissage des piscines privées réservées à l'usage personnel d'une famille	Interdit, sauf pour les chantiers en cours. Le remplissage initial des piscines par un volume d'eau inférieur à 1 m ³ reste autorisé et la mise à niveau de celles-ci doit être gérée dans un souci d'économie de la ressource.		
Remplissage des plans d'eau	Interdit (sauf ceux concernés par une exploitation commerciale)		

● Consommations pour des usages industriels et commerciaux

Usages		Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
Activités industrielles et commerciales (hors ICPE)		Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire(process) Rappel : les restrictions citées à la rubrique précédente sont applicables (arrosage des pelouses, lavage des véhicules...).		
ICPE		Réductions temporaires prévues dans leurs arrêtés préfectoraux dans le respect des contraintes de sécurité des installations. Pour les ICPE dont les arrêtés d'autorisations ne prévoient pas de dispositions sécheresse, le cas échéant, au vu de la situation hydrologique, un arrêté de prescription complémentaire peut être pris par le préfet. Rappel : les restrictions citées à la rubrique précédente sont applicables (arrosage des pelouses, lavage des véhicules...).		
Arrosage des golfs	Prélèvements en rivières et lits majeurs	Interdits		
	Prélèvements par forages ou à partir du réseau communal	Interdits entre 8 h et 20 h	Interdits, sauf pour les greens et départs autorisés entre 20h et 8h	Interdits, sauf pour les greens autorisés entre 20h et 8h
Établissements équestres, y compris ceux au sens de la loi Développement des territoires ruraux		Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs et par forages interdits entre 8 h et 20 h.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. Prélèvements par forages interdits entre 8 h et 20 h et du vendredi 8 h au dimanche à 20 h. Néanmoins, arrosage des carrières ouvertes autorisées la veille de compétition sportive officielle (1)	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. Prélèvements par forages interdits.

(1) La liste de ces compétitions doit être adressée au service police de l'eau dès le franchissement du seuil.

• **Consommations pour des usages agricoles (modifié par arrêté n°2015/DDT/SEPR/167)**

À l'exception des irrigants des zones d'alerte « Beauce centrale », « Fusin », « Champigny Ouest et Est », les irrigants sont soumis aux restrictions mentionnées ci-dessous pour les consommations agricoles à titre provisoire pour l'année 2017:

Usages	Mesures de restrictions dès franchissement du seuil		
	alerte	alerte renforcée	crise
Irrigation des grandes cultures (ne concerne pas l'irrigation à partir de retenues collinaires alimentées hors période de restrictions)	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h. Prélèvements par forages interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. Prélèvements par forages interdits entre 12 h et 20 h et les mardi, jeudi et dimanche de 8h à 20h.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. Prélèvements par forages interdits sur une bande de 500m du cours d'eau faisant l'objet de la restriction*. Prélèvements par forages interdits entre 10 h et 20 h et les mardi, jeudi et dimanche de 8h à 20h.
Irrigation des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon	Information des agriculteurs spécialisés. Sensibilisation aux économies d'eau.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8 h et 20 h. Prélèvements par forages autorisés.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8 h et 20 h. Prélèvements par forages autorisés.

Les irrigants du département sont invités par le biais des associations d'irrigant et de la chambre d'agriculture à se réunir afin d'organiser la mise en place d'une gestion collective par secteur cohérent, qui devra être opérationnelle dans un délai de 3 ans.

La mise en place de cette gestion collective permettra à chaque irrigant de se voir attribuer en début de campagne un quota, représentatif du besoin en eau des cultures de sa sole, moyennant la transmission mensuelle de son relevé de compteur. En cas d'étiage sévère ou de niveaux de nappes bas, les mesures de restrictions prendront alors la forme d'une réduction de quota. Et non d'interdiction horaire et/ou journalière.

Des mesures complémentaires pour les prélèvements à partir de canaux pourront être pris le cas échéant.

-Gestion des ouvrages hydrauliques et de la navigation fluviale

Usages	Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
Gestion des ouvrages	Accord préalable du service de police de l'eau avant manœuvre ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau		
Navigation fluviale	Réduction des prélèvements effectués pour l'alimentation des canaux. Regroupement des bateaux pour le passage des écluses à privilégier sur les canaux	Réduction au minimum exigée pour la sécurité des ouvrages et des berges, des prélèvements effectués pour l'alimentation des canaux et soumis à autorisation du service police de l'eau. Si nécessaire, interdits. Regroupement des bateaux, restrictions d'enfoncement sur les biefs navigués, arrêt de la navigation si nécessaire	

La copie des décisions visant à accepter les manœuvres sollicitées est adressée au préfet du département concerné ainsi qu'au directeur régional de l'environnement d'Île-de-France, en charge du suivi pour le compte du préfet coordonnateur de bassin.

● **Rejets dans le milieu**

Usages	Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
Vidange des plans d'eau	Interdite		
Vidange des piscines publiques ou privées telles que définies à l'article D1332-1 du code de la santé publique	Autorisée	Soumise à autorisation du service de police de l'eau	Interdite sauf dérogation demandée auprès du service de police de l'eau
Travaux en rivières	Précautions maximales pour limiter les risques de perturbation du milieu. Pour la Marne, la Seine et l'Yonne, les travaux nécessitant des rejets non traités dans ces cours d'eau sont soumis à autorisation préalable et peuvent être décalés jusqu'au retour à un débit plus élevé.	Décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé, sauf travaux d'urgence devant être autorisés par la police de l'eau	Interdits
Rejets des stations d'épuration et collecteurs pluviaux	Surveillance accrue des rejets, les délestages directs par temps sec sont soumis à autorisation préalable auprès du service de police de l'eau et seront reportés jusqu'au retour d'un débit plus élevé		
Industriels	Si préjudiciables à la qualité de l'eau, peuvent faire l'objet de limitation, voire de suppression par arrêté préfectoral complémentaire		